GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (©1986, 12-M-02) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à épinette noire et/ou pin rouge	R (PE)
— — à pin rouge	R (PJ)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à mélèze	R (M)
— — (plantation)	R p
Pessière	P
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	P (E)
— — à thuya (cèdre)	P (C)
— — à sapin	P (S)
— — à pruche	P (PR)
— — à épinette noire et/ou pin rouge	P (PE)
— — à pin rouge	P (PJ)
— — à pin gris	P (PG)
— — à épinette noire et/ou épinette blanche (prédominance d'épinette blanche)	E (S)
— — (prédominance d'épinette noire)	E (E)
— — (prédominance d'épinette rouge)	E (R)
Sapinière	S
— — de sapin ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PJ)
— — à pin gris	S (PG)
— — à pruche	S (PR)
— — (prédominance de sapin baumier)	Sb
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb (PJ)
— — — — ou bien pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pb (PJ)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (M)
— — — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge	Pj
— — — — ou pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse	Pj (PJ)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pj (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pj (E)
— — — — avec mélèze	Pj (M)
— — — — avec pin gris	Pj (PG)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pj (PB)
— — — — avec pruche	Pj (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pj (S)
— — — — (plantation)	Pj p
— — — — Plantation de pin sylvestre	Ps p
Cédrière	C
— — — ou thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation de thuya)	Tc p
Pruchière	Pr
— — — ou la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse	Pr (PR)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — à mélèze	Pr (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — — à pin gris	Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr p
Mélèzin	Me
— — — ou le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse	Me (M)
— — — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Me (PB)
— — — à pin gris	Me (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	Mel p
— — — (plantation de mélèze japonais)	Mej p
— — — (plantation de mélèze hybride)	Mel, p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance résineuse	Tendance résineuse
Mélangé	F (R)	F (R)
— — avec pin blanc	F (PB)	F (PB)
— — avec pin gris	F (PG)	F (PG)
— — avec épinette	F (E)	F (E)
— — avec sapin	F (S)	F (S)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb (F)	Bb (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	Bb (E)	Bb (E)
— — — avec pin gris	Bb (PG)	Bb (PG)
— — — avec pin blanc	Bb (PB)	Bb (PB)
— — — avec épinette blanche	Bb (S)	Bb (S)
Bouleaux à feuilles blanches avec épinettes	Bp (F)	Bp (F)
Bouleaux à feuilles jaunes avec résineux	Bj (F)	Bj (F)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	Ft (PB)	Ft (PB)
— — — avec pin rouge	Ft (PJ)	Ft (PJ)
Peuplerais avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Érablière rouge résineuse	E r (R)	E r (R)
Érablière en régénération	E (R)	E (R)
Mélange de feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — — sur station humide	M (F) (F)	M (F) (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	F (F)
— — (plantation)	Fp
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— — à bouleaux jaunes	Bb (Bj)
Peupleraie	Pe
Érablière rouge	E r
Érablière	E
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E (Bb)
— — à bouleaux jaunes	E (Bj)
— — à peupliers	E (Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	E (Fi)
— — à feuillus d'essences tolérantes	E (Ft)
Plantation d'érable à sucre	E (Ps)
— — de bouleau jaune	Pe (Bj)
— — de peuplier	Pe (Pe)
— — de peuplier hybride	Pe (Ph)
— — de frêne d'amérique	Pe (Ff)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	A
Autre terrain boisé	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	
Coupe partielle par dépérissement	
Coupe partielle par feux	
Coupe partielle plus épidémie légère	
Chablis partiel	
Épidémie légère	
Brûlis partiel	

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 10-50% ⊗ 50-99%

ORIGINE

Coupe totale	
Chablis	
Chablis total	
Épidémie sévère	
Friche	
Plantation	

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-20 "	20-80 "
80-30 "	30-80 "
80-40 "	40-80 "
80-60 "	60-80 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉTÉQUIENNE

JeunesJeunes indéterminés: Peuplé à dominance de feuillu tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

VieillesVieilles indéterminées: Peuplé à dominance de feuillu tolérants, majorité des tiges ont plus de 80 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 80 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ		25m 1	2	17m 3	4	10m 5	4m 6
A	50%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	50%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïdes
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	T
Extrême	91 et plus	X
Pente inaccessible en période de gelée		S

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 61 C3 ce 50 m C — classe de pente; classe d'âge; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

R C5 ce 68 D1 — classe de pente; classe d'âge; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE / SIGNATURE : Jacques Robitaille

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1989 / Année de publication : 1991 / Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25
Unité d'aménagement: 3
Unité de sondage: 2*

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Connaissonnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 3560*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité: 97800
Division de recensement
Municipalité
Cadastre

Parcelle: 6491*
Région écologique: 01G*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/1/90
Déclinaison magnétique 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-M-6 S.E.	12-M-7 S.O.	12-M-8 S.E. S.O.
12-M-3 N.E. S.E.	12-M-2 N.O. S.O.	12-M-1 N.E. N.O. S.E. S.O.
12-L-14 N.E. N.O.	12-L-15 N.E. N.O.	12-L-16

12 M/2 S.E.